

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2022
DE 10 H00 à 12 H 00

Délibération N° 2022 - 05



Objet : Actualisation RH : Actualisation du tableau des effectifs et création de 2 postes

Le Comité Syndical du Syndicat Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, le 31 Janvier 2022, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu les Statuts du Syndicat Hauts-de-France Mobilités,

Vu le ROB présenté le 31 janvier 2022,

Vu le Budget Primitif voté le 11 Février 2021 et l'ensemble des décisions budgétaires 2021 adoptées à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

Vu le Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier d'emploi des Attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,

Vu le Décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire de la fonction publique territoriale (JO du 29/02/2020) et à la création de corps transitoires éligibles au Rifseep,

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, la décision n°2019-790 DC du 1er août 2019 du Conseil Constitutionnel relative à la conformité de cette loi (JO du 07/08/2019),

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels paru au journal officiel du 21/12/2019,

Vu les délibérations n° 2021-05 et 2021-06 relatives au nouvel organigramme et au tableau des effectifs,

Considérant la feuille de route du syndicat et l'impact de la LOM sur ses missions, et la nécessité de pourvoir aux besoins des nouveaux membres entrants du syndicat (EPCI ayant pris la compétence mobilité),

Considérant le transfert définitif de l'ensemble des fonctionnalités de la Centrale Passpass.fr au Syndicat sur l'exercice 2022 et géré essentiellement par le pôle passpass,

Considérant les ressources existantes au sein du syndicat dont les postes vacants,

Considérant les actualités RH dont une mutation externe et une fin de contrat,

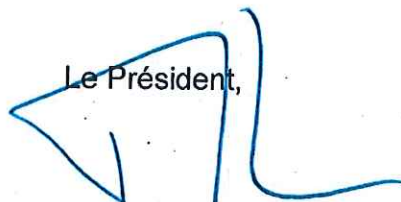
DECIDE

- De pourvoir et publier le poste vacant « Chargé de Mission Services de Mobilités » du grade Attaché selon la fiche de poste jointe, afin de pourvoir aux attentes consécutives aux adhésions des EPCI dès 2022,
- De créer un poste de Chargé de Mission « coordinateur des nouvelles AOM », selon la fiche de poste jointe, afin d'accompagner les nouveaux EPCI adhérents, dans l'étude de leur politique de mobilité et l'analyse de leur besoin en termes de mobilité, dès les 1ères adhésions adoptées,
- De créer un poste de « Chargé de Mission Passpass » pour répondre aux besoins grandissants du pôle Passpass, selon la fiche de poste jointe, dès juin 2022,
- De pourvoir ces postes vacants par des fonctionnaires du corps des Attachés Territoriaux et de fixer leur rémunération selon l'échelle indiciaire des Attachés territoriaux, entre les indices Majorés 390 à 673 (indice brut 444 à 821),
- De pourvoir ces postes, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, et dans les conditions fixées par la loi (article 3.3.2 loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 06/08/2019), par des agents contractuels pour les besoins de continuité du service, et pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire si aucun fonctionnaire ne pouvait être recruté sur ces postes qui requièrent une expertise et une technicité particulière.
- Ces recrutements éventuels d'agents contractuels sur ces postes ne seraient prononcés qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,
- De modifier en ce sens le tableau des effectifs joint à la présente délibération et de l'actualiser selon les considérants,

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Franck DHERSIN

Tableau des effectifs, adopté au 11 février 2021

Annexe à la délibération 2021-06

POSTE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	QUOTITE	STATUTS AGENTS
POSTES POURVUS						
Filière Administrative						
Une ass de Direction	Adjt Ad 2°cl	C	1	1	complet	Titulaire
Un gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur pp 1ère cl	B	1	1	complet	Titulaire
Un Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur	B	1	1	complet	Titulaire
Un chargé de Communication Multimédia	Attaché		1	1	complet	Tit ou CDD art 3.3.2
Deux chargés de Mission expert (Chargés d'études)	Attaché et Att pp	A	2	2	complet	Tit ou CDD art 3.3.2
Un-e Directeur/trice Ad.	Directeur T.	A	1	1	Complet	Titulaire
Filière Technique						
Un Directeur	Ingénieur en Chef cl normale	A	1	1	complet	Contractuel CDI
Un chargé de mission Administrateur système	Ingénieur Principal	A	1	1	complet	En détachement au 1 ^{er} /03/21
Un responsable PFR	Ingénieur	A	1	1	complet	Contractuel (art 3.3.2)
Un Adjoint au responsable PFR	Technicien	B	1	1	complet	Contractuel (art 3.3.2)
Un chef de projet technique des systèmes d'information	Technicien	B	1	1	complet	Titulaire art 38 au 05/02/21
POSTES A POURVOIR						
Un chargé de Mission Mobilités et Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Fonctionnaire ou contractuel (art 3.3.2)
Un chargé de Mission expert	Ingénieur	A	0	0	complet	Contractuel
Un chef de service ou chef de pôle PassPass	Attaché	A	1	0	complet	Fonctionnaire ou contractuel (art 3.3.2)
POSTES A SUPPRIMER						
Un Data Scientist paramétreur de données	Ingénieur	A	0	0	complet	Fonctionnaire ou contractuel (art 3.3.2)
TOTAL POSTES PERMANENTS						
			15	12		
TOTAL POSTES POURVUS						
			12	12		
TOTAL POSTES A POURVOIR						
			01	-		
TOTAL POSTES au BP2021						
			13	13		

Tableau des effectifs soumis au vote du 31 janvier 2022

Annexe à la délibération 2022-05

POSTE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	QUOTITE	STATUTS AGENTS
POSTES POURVUS						
Filière Administrative						
Une ass de Direction	Adjt Ad 2°cl	C	1	1	complet	Titulaire
Un gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur pp 1ère cl	B	1	1	complet	Titulaire
Une Gestionnaire Ad et Fin	Rédacteur	B	1	1	complet	Titulaire
Une chargée de Mission expert (Chargés d'études Covoiturage)	Attachée	A	1	1	complet	Titulaire
Un chef de service ou chef de pôle PassPass	Attaché	A	1	1	complet	CDD art 3.3.2
Un-e Directeur/trice Ad.	Directeur T.	A	1	1	Complet	Titulaire
Filière Technique						
Un Directeur	Ingénieur en Chef cl normale	A	1	1	complet	Contractuel CDI
Un responsable PFR	Ingénieur	A	1	1	complet	Contractuel (art 3.3.2)
Un Technicien Billettique	Technicien	B	1	1	complet	Contractuel (art 3.3.2)
Un chef de projet technique des systèmes d'information	Technicien	B	1	1	complet	Titulaire art 38 au 05/02/21
POSTES A POURVOIR						
Un.e chargé.e de Mission Mobilités et Billettique	Technicien	B	0	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
Un.e chargé.e de Mission expert	Ingénieur	A	0	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
Un.e chargé.e de Mission «Services de Mobilités »	Attaché	A	1	0	complet	Titulaire ou CDD art 3.3.2
POSTES A CREER						
Un.e Chargé.e de Mission Passpass.fr	Attaché	A	1	0	Complet	Tit ou CDD art 3.3.2
Un.e chargé.e de Mission « Coordinateur des nouvelles AOM »	Attaché	A	1	0	Complet	Tit ou CDD art 3.3.2
POSTES A SUPPRIMER (sous réserve avis du CTPI)						
Un chargé de mission Administrateur système	Ingénieur Principal	A	0	0	complet	En mutation au 1 ^{er} /03/2022
Un chargé de Communication Multimédia	Attaché	A	0	0	complet	Fin De CDD au 04/02/2022
TOTAL POSTES PERMANENTS			15	13		
TOTAL POSTES A SUPPRIMER			02	-		
TOTAL POSTES POURVUS			10	10		
TOTAL POSTES A POURVOIR			01	01		
TOTAL POSTES A CREER			02	02		
Nouveau TOTAL POSTES PERMANENTS			15	13		
TOTAL POSTES au BP2022			13	13		
Recrutement alternant (Non comptabilisable aux effectifs)			1	0		Au 1/09/2022

Fiche explicative à la délibération 2022-05

La délibération 2022-05 est présentée ce jour afin de pourvoir aux Moyens humains nécessaires à l'exercice des missions du syndicat, et déployés sur les exercices 2022 et 2023.

En effet, trois paramètres sont à considérer pour la mise en œuvre des Moyens humains à déployer.

1/ La feuille de route du Syndicat, la LOM et ses impacts. L'exercice de la feuille de route tient compte de la LOM et de ses impacts, qui viennent renforcer les missions du syndicat, notamment en termes de mobilités alternatives et solidaires et d'animation des territoires, sur le volet accompagnement des EPCI ou sur le déploiement des Services de Mobilités. Ainsi, les futures adhésions des EPCI ayant pris la compétence mobilité, estimées dans un 1^{er} temps au nombre de 20 adhérents, rendent impératif le recrutement de 1 à 2 personnes.

Les nouvelles missions identifiées sont les suivantes :

- D'accompagner les nouveaux EPCI entrants dans l'étude de leur politique de mobilité et l'analyse de leur besoin en termes de mobilité,
- De poursuivre et étoffer l'offre de covoiturage déjà disponible au travers de passpasscovoiturage.fr
- De mettre en œuvre le covoiturage solidaire et la mobilité solidaire au sein du Syndicat, comme outil de service disponible pour les EPCI
- De coordonner administrativement et juridiquement les Marchés Publics et offres de Transports à la Demande comme outil de service disponible pour les EPCI

La politique de Covoiturage, portée actuellement par le Syndicat, notamment au travers de passpass.covoiturage, occupe déjà un équivalent temps plein, sous l'intitulé « chargé de Mission expert Covoiturage ».

Il est donc proposé de réorganiser les activités de la façon suivante et de créer 2 postes, afin d'absorber les missions nouvelles,

- Un poste déjà existant de chargé de Mission expert dédié au Covoiturage dont le covoiturage Solidaire
- Un poste de Chargé de Mission « Coordinateur des Nouvelles AOM », dédié à la coordination, à l'animation et à l'accompagnement général des EPCI
- Un poste de Chargé de Mission dédié aux services de Mobilités (Transport à la Demande, appui à l'extension de lignes Urbaines...)

→ Soit 2 postes à créer, « Chargé de Mission Coordinateur des Nouvelles AOM » et « chargé de Mission Services de Mobilités » compte tenu de l'existence du poste de Chargé de mission expert Covoiturage déjà en place.

2/ Le transfert définitif de l'ensemble des fonctionnalités de la Centrale Passpass.fr au Syndicat sur l'exercice 2022 et géré essentiellement par le pôle passpass,

Ce pôle créé en 2021 pour centraliser les activités de passpass.fr et de l'interopérabilité Billettique comporte 4 postes occupés dont 3 sont dédiées à l'activité de la plateforme régionale de test et à l'accompagnement de l'interopérabilité Billettique, sous le management direct d'un chef de service, qui gère également les partenariats des acteurs de mobilité, ainsi que la coordination du prestataire Ticks, en tant qu'administrateur de Passpass.fr. et la fin des livraisons du marché Conduent avec l'équipe de direction et notre AMO le prestataire Setec ITS.

Le transfert définitif de l'ensemble des fonctionnalités de la Centrale Passpass.fr amène également la nécessité de piloter et coordonner de nouveaux prestataires, pour la maintenance et l'hébergement du site passpass.fr par exemple, mais il faudra également coordonner le déploiement des TPV et TPVS sur tout le territoire des Hauts-de-France.

Il est donc proposé de recruter une personne afin de renforcer et d'étoffer cette équipe passpass.fr sur un profil généraliste et polyvalent du type Attaché Territorial. Ce pôle comporte déjà un poste vacant mais celui-ci relevant du grade ingénieur il ne peut correspondre au besoin.

→ Soit 1 poste à créer « Chargé de Mission Passpass »

3/ les actualités RH

L'exercice 2022 débute avec 2 départs prévisionnels du Syndicat.

- Une fin de CDD au 04 février 2022, sur le poste de Chargé de Communication et Multimédia. Les besoins en communication institutionnelles du Syndicat ne nécessitent pas l'emploi d'un équivalent temps plein, même si certains documents et certaines actions nécessitent le recours sporadique à des professionnels de la communication. En revanche, le site passpass.fr et la plateforme passpasscovoiturage.fr nécessitent quant à eux des animations fortes dans l'univers du digital, notamment sur les réseaux sociaux. Cette vitrine qui devient de plus en plus impactante dans l'activité des 2 sites, sans toutefois générer l'activité d'un équivalent temps plein en termes de Ressources Humaines, impose le recours à un professionnel de la communication digitale. C'est pourquoi ce poste sera soumis à l'avis du CTPI pour sa suppression.
- Une mutation externe sur le poste d'Administrateur Système. Ce poste est vacant depuis Mars 2021 suite à un détachement dans la Fonction publique d'Etat, mais n'avait pas été pourvu suite à un constat de non-nécessité. Le poste avait cependant été conservé à titre préventif dans le cas de figure où le détachement n'était pas pérennisé. Ainsi, bien qu'une partie des missions de ce poste seront peut-être amenées à être exercées par le syndicat dans le futur, il est proposé de ne pas le conserver en l'état et de soumettre sa suppression à l'avis du CTPI.

En conclusion, il est donc proposé en termes de stratégie RH :

- De créer et publier les 3 postes nécessaires à l'exercice des missions du syndicat, avec une publication et des recrutements échelonnés selon l'arrivée des EPCI
- De soumettre les suppressions de postes sus-cités à l'avis du CTPI
- De soumettre un nouvel organigramme tenant compte de ces modifications à l'avis du CTPI Un nouveau projet d'organigramme sera donc soumis à l'avis du CTPI avant d'être présenté en délibération au prochain Comité Syndical.



SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-France-MOBILITES CHARGE.E DE MISSION « Services de Mobilités »

MISSION GLOBALE ET DOMAINE D'ACTIVITE

Le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités est un syndicat mixte de type SRU, Créé depuis 2009, et composé à ce jour de 17 membres dont la Région Hauts-de-France et 16 Autorités de Transports. Le syndicat a en charge de favoriser l'interopérabilité des Transports publics à travers la coordination des offres de Transports, la mise en place d'un système multimodal d'information à l'intention des usagers, et la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés.

A ce titre, le syndicat porte la démarche d'interopérabilité Billettique Passpass, ainsi que les outils dédiés dont passpass.fr et passpasscovoiturage.fr.

La loi LOM a permis aux EPCI de prendre la compétence Mobilités afin d'organiser l'offre de Mobilité sur leur territoire, au travers notamment de 6 catégories de services : services réguliers de transports publics de personnes, Services à la demande de transport public de personnes ou TAD, Services de transport scolaire , contribution au développement ou Services relatifs aux mobilités actives, Contribution au développement ou Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur, Services de mobilité solidaire.

Le syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilité permet à ces nouvelles AOM (Autorité Organisatrices de la Mobilité) d'adhérer au sein de sa gouvernance et offre ainsi à ces EPCI un accompagnement à cette prise de compétence Mobilités et à sa mise en œuvre sur le territoire.

La mission globale du poste est d'aider à définir puis mettre en œuvre les services de Mobilité à proposer aux EPCI nouvelles AOM, et de piloter et coordonner leurs déploiements.

Ces mises en œuvre n'excluront pas d'orienter et de coordonner les EPCI vers les services de Mobilités déjà proposés par le Syndicat dont passpass.fr, passpasscovoiturage, ou autre, afin d'apporter la réponse la plus adéquate aux besoins de Mobilité de ces EPCI, sans se substituer aux personnes ressources du Syndicat.

Enfin, il s'agira d'apporter un appui et une ingénierie aux réflexions et mises en œuvre des extensions de ligne urbaines des réseaux de transport des AOM voisines.

L'objectif est de faciliter la prise de compétence Mobilités de ces nouvelles AOM, de coordonner et mettre en œuvre les nouveaux services de Mobilité (TAD, Mobilité solidaire etc...), et d'apporter un appui à la coordination notamment au travers des Bassins de Mobilités et des offres de transports disponibles sur le territoire.

STATUT ET CONDITIONS PARTICULIERES

Catégorie A

Filière administrative (Attaché, Attaché principal)

Poste à temps complet

Le poste est accessible à tout(e) candidat (e) remplissant les conditions du décret

n° 96-1087 du 10 Décembre 1996 portant application de la loi du 10 Juillet 1987 relative au recrutement de personnes handicapées par voie contractuelle.

A ce titre, vous aurez en charge les missions suivantes :

Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des EPCI au déploiement des Services de Mobilités • Accompagnement et appui aux solutions de leur stratégie de Mobilité, aide au diagnostic et à la mise en œuvre • Développement des partenariats des nouvelles AOM/AOMD adhérentes du Syndicat et de leur utilisation des services de mobilités • Mise en œuvre et suivi des solutions de mutualisation inter-EPCI
--------------------	--

Coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination et animation transversale des nouvelles AOM sur le volet des Services de Mobilités • Mise en œuvre et animation des instances d'échanges et de rencontre, partages de bonnes pratiques relatives aux services de Mobilité • Coordination des prestataires en charge des services de Mobilité (TAD, Covoiturage...) • Coordination et mise en œuvre des nouvelles solutions de Mobilités du Syndicat en transversalité avec les porteurs de projets Mobilités du Syndicat
Pilotage et appui administratif	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage du déploiement des services de Mobilités • Appui à la mise en œuvre de la LOM pour le Syndicat et ses membres • Appui à la coordination du Syndicat ou des nouvelles AOM dans les Bassins de Mobilité • Appui si besoin à la coordination des déploiements fonctionnels et géographiques • Appui à la rédaction et mise en œuvre des marchés publics du syndicat et au suivi administratif de ces marchés

Vous réaliserez ces missions en lien étroit et en transversalité avec l'équipe du Syndicat dont l'équipe de Direction, le Chef de service du pôle Passpass et les autres personnes opérant déjà sur les projets transverses du Syndicat et apporterez un appui administratif aux actions en lien avec vos missions.

Dans le cadre de votre mission, vous serez amené(e) :

- à participer et animer des réunions (internes ou partenariales)
- à participer voire piloter des travaux, des études...
- à préparer et rédiger des rapports, diaporama, notes de synthèse, présentations, tableaux de bord d'indicateurs, courriers/courriels, comptes-rendus/relevés de décisions, cahiers des charges, ...
- à participer activement aux démarches transversales internes à la collectivité en lien avec les missions du poste, du projet, et du Syndicat,
- à contribuer au développement de l'offre du bouquet de services de mobilité notamment dans le cadre de projets territoriaux, en lien avec les autres services du Syndicat.
- à assurer une veille sectorielle et juridique sur le domaine de la mobilité et plus globalement des innovations en matière de services aux voyageurs sur les territoires peu denses
- à contribuer à des projets transversaux du Syndicat et à le représenter le service le cas échéant

▪ **SAVOIRS et SAVOIR FAIRE**

- Capacité à travailler en mode projet et en transversalité
- Savoir animer, fédérer le partenariat autour du projet de service Passpass
- Savoir communiquer à l'écrit et à l'oral,
- Savoir rédiger des documents d'aide à la décision
- Savoir négocier de façon diplomate

• **SAVOIR-ETRE :**

- Capacité à gérer des dossiers complexes tant au niveau partenarial que technique,
- Etre réactif, organisé(e) et autonome,
- Savoir anticiper et être force de proposition, savoir s'adapter
- Savoir synthétiser,
- Avoir des qualités relationnelles et d'écoute (travail en équipe, négociation),

RELATIONS FONCTIONNELLES ET HIERARCHIQUES

Relations hiérarchiques : Directeur et Directeur(trice)-Adjoint du Syndicat.

Relations fonctionnelles : Chef de service du pôle passpass, et chargés de mission, Equipe du Syndicat, EPCI dont élus et personnel technique en charge des Mobilités, Partenaires des EPCI, membres adhérents du Syndicat, et institutionnels ou professionnels concernés par les thématiques de la Mobilité et de la LOM.

CONTRAINTES

Contraintes horaires : Bonnes disponibilités.

Contraintes de mobilité : Déplacement réguliers dans les Hauts de France principalement, parfois Région Parisienne voire France entière pour le partage d'expériences ou colloques.

PROFIL REQUIS

- ◆ Formation supérieure (Niveau BAC +4 ou Bac +5).
- ◆ Expérience attendue dans le domaine de la Mobilité, et des transports publics
- ◆ Expérience souhaitée dans la gestion de projets transverses,
- ◆ Expérience souhaitée dans les problématiques de transports publics
- ◆ Rigueur et sens de l'organisation.
- ◆ Autonomie et réactivité.
- ◆ Adaptabilité et polyvalence dans le traitement et suivi des actions
- ◆ Esprit d'équipe et aisance relationnelle.
- ◆ Capacité d'écoute, de dialogue et de négociation.
- ◆ Capacités rédactionnelles et de synthèse.
- ◆ Maîtrise des outils bureautiques.
- ◆ Réserve et confidentialité
- ◆ Respect des liens hiérarchiques



SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-France-MOBILITES

CHARGE.E DE MISSION « Coordinateur des Nouvelles AOM »

MISSION GLOBALE ET DOMAINE D'ACTIVITE

Le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités est un syndicat mixte de type SRU, Créé depuis 2009, et composé à ce jour de 17 membres dont la Région Hauts-de-France et 16 Autorités de Transports. Le syndicat a en charge de favoriser l'interopérabilité des Transports publics à travers la coordination des offres de Transports, la mise en place d'un système multimodal d'information à l'intention des usagers, et la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés.

A ce titre, le syndicat porte la démarche d'interopérabilité Billettique Passpass, ainsi que les outils dédiés dont passpass.fr et passpasscovoiturage.fr.

La LOM a permis aux EPCI de prendre la compétence Mobilités afin d'organiser l'offre de Mobilité sur leur territoire, au travers notamment de 6 catégories de services : services réguliers de transports publics de personnes, Services à la demande de transport public de personnes ou TAD, Services de transport scolaire, contribution au développement ou Services relatifs aux mobilités actives, Contribution au développement ou Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur, Services de mobilité solidaire.

Le syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilité permet à ces nouvelles AOM (Autorité Organisatrices de la Mobilité) d'adhérer au sein de sa gouvernance et offre ainsi à ces EPCI un accompagnement à cette prise de compétence Mobilités et à sa mise en œuvre sur le territoire.

La mission globale du poste est d'accompagner l'adhésion des EPCI nouvelles AOM au syndicat, de les aider à construire leur stratégie Mobilité, et de les orienter vers les services de Mobilités déjà proposés par le Syndicat. Il s'agira également d'effectuer une coordination transversale entre les EPCI et les différents porteurs de projets Mobilité du Syndicat dont passpass.fr, passpasscovoiturage.fr ou autre, afin d'apporter la réponse la plus adéquate aux besoins d'accompagnement de ces EPCI, sans se substituer aux personnes ressources du Syndicat.

L'objectif est de faciliter la prise de compétence Mobilités de ces nouvelles AOM, de coordonner les actions entre le syndicat et ces EPCI, et d'apporter un appui à la coordination notamment au travers des Bassins de Mobilités.

STATUT ET CONDITIONS PARTICULIERES

Catégorie A

Filière administrative (Attaché, Attaché principal)

Poste à temps complet

Le poste est accessible à tout(e) candidat (e) remplissant les conditions du décret

n° 96-1087 du 10 Décembre 1996 portant application de la loi du 10 Juillet 1987 relative au recrutement de personnes handicapées par voie contractuelle.

A ce titre, vous aurez en charge les missions suivantes :

Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des EPCI à la prise de compétence Mobilité • Accompagnement et appui à la définition de leur stratégie de Mobilité, aide au diagnostic et à la mise en œuvre • Développement des partenariats des nouvelles AOM/AOMD adhérentes du Syndicat • Mise en place et suivi des partenariats des nouvelles AOM • Mise en œuvre et suivi des mutualisations inter-EPCI
--------------------	---

Coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination et animation transversale des nouvelles AOM • Mise en œuvre et animation des instances d'échanges et de rencontre, partages de bonnes pratiques • Coordination transversale entre les EPCI et les porteurs de projets Mobilités du Syndicat • Coordination et mise en œuvre des solutions de Mobilités du Syndicat en transversalité avec les porteurs de projets Mobilités du Syndicat
Pilotage et appui administratif	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage de l'adhésion des nouvelles AOM • Appui à la mise en œuvre de la LOM pour le Syndicat et ses membres • Appui à la coordination du Syndicat ou des nouvelles AOM dans les Bassins de Mobilité • Appui si besoin à la coordination des déploiements fonctionnels et géographiques • Appui à la mise en œuvre des marchés publics du syndicat et au suivi administratif de ces marchés

Vous réaliserez ces missions en lien étroit avec l'équipe du Syndicat dont l'équipe de Direction, le Chef de service du pôle Passpass et les autres personnes opérant déjà sur les projets transverses du Syndicat et apporterez un appui administratif aux actions en lien avec vos missions.

Dans le cadre de votre mission, vous serez amené(e) :

- à participer et animer des réunions (internes ou partenariales)
- à participer voire piloter des travaux, des études...
- à préparer et rédiger des rapports, diaporama, notes de synthèse, présentations, tableaux de bord d'indicateurs, courriers/courriels, comptes-rendus/relevés de décisions, cahiers des charges, ...
- à participer activement aux démarches transversales internes à la collectivité en lien avec les missions du poste, du projet, et du Syndicat,
- à contribuer au développement de l'offre du bouquet de services de mobilité notamment dans le cadre de projets territoriaux, en lien avec les autres services du Syndicat.
- à assurer une veille sectorielle et juridique sur le domaine de la mobilité et plus globalement des innovations en matière de services aux voyageurs sur les territoires peu denses
- à contribuer à des projets transversaux du Syndicat et à le représenter le service le cas échéant

▪ **SAVOIRS et SAVOIR FAIRE**

- Capacité à travailler en mode projet et en transversalité
- Savoir animer, fédérer le partenariat autour du projet de service Passpass
- Savoir communiquer à l'écrit et à l'oral,
- Savoir rédiger des documents d'aide à la décision
- Savoir négocier de façon diplomate

• **SAVOIR-ETRE :**

- Capacité à gérer des dossiers complexes tant au niveau partenarial que technique,
- Etre réactif, organisé(e) et autonome,
- Savoir anticiper et être force de proposition, savoir s'adapter
- Savoir synthétiser,
- Avoir des qualités relationnelles et d'écoute (travail en équipe, négociation),

RELATIONS FONCTIONNELLES ET HIERARCHIQUES

Relations hiérarchiques : Directeur et Directeur(trice)-Adjoint du Syndicat.

Relations fonctionnelles : Chef de service du pôle passpass, et chargés de mission Covoiturage et Mobilités, Equipe du Syndicat, EPCI dont élus et personnel technique en charge des Mobilités, Partenaires des EPCI, membres adhérents du Syndicat, institutionnels ou professionnels concernés par les thématiques de la Mobilité et de la LOM.

CONTRAINTES

Contraintes horaires : Bonnes disponibilités.

Contraintes de mobilité: Hauts de France principalement, parfois Région Parisienne voire France entière pour le partage d'expériences ou colloques.

PROFIL REQUIS

- ◆ Formation supérieure (Niveau BAC +4 ou Bac +5).
- ◆ Expérience attendue dans le domaine de la Mobilité, et des transports publics
- ◆ Expérience souhaitée dans la gestion de projets transverses,
- ◆ Expérience souhaitée dans les problématiques de transports publics
- ◆ Rigueur et sens de l'organisation.
- ◆ Autonomie et réactivité.
- ◆ Adaptabilité et polyvalence dans le traitement et suivi des actions
- ◆ Esprit d'équipe et aisance relationnelle.
- ◆ Capacité d'écoute, de dialogue et de négociation.
- ◆ Capacités rédactionnelles et de synthèse.
- ◆ Maîtrise des outils bureautiques.
- ◆ Réserve et confidentialité
- ◆ Respect des liens hiérarchiques



SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-France-MOBILITES

CHARGE.E DE MISSION PASS PASS

MISSION GLOBALE ET DOMAINE D'ACTIVITE

Le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités est un syndicat mixte de type SRU, composé de 17 membres dont la Région Hauts-de-France et 16 Autorités de Transports. Créé depuis 2009, le syndicat a en charge de favoriser l'interopérabilité des Transports publics à travers la coordination des offres de Transports, la mise en place d'un système multimodal d'information à l'intention des usagers, et la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés.

A ce titre, le syndicat porte la démarche d'interopérabilité Billettique Pass Pass, ainsi que les outils dédiés dont passpass.fr et passpasscovoiturage.fr.

La mission globale du poste est de développer les partenariats de la communauté Pass Pass, d'appuyer la mise en œuvre de la démarche d'interopérabilité Pass Pass, ainsi que du site et de l'application mobile Pass Pass Mobilité.

Sous l'autorité directe du Chef de Service du pôle Pass Pass et de la Directrice-Adjointe en N+2, il s'agira de développer les partenariats, d'aider à la coordination de la démarche Pass Pass notamment par le biais de l'information voyageurs, la tarification, la distribution, la billettique, en concertation avec les partenaires du syndicat et ceux de la démarche Pass Pass ainsi qu'avec les acteurs des nouvelles mobilités (covoiturage, autopartage, vélos...).

L'objectif est de construire un ensemble d'actions qui contribuent à offrir aux utilisateurs un service de transport facilité, attractif, innovant et répondant à la volonté partagée d'un support commun offrant un parcours usager complet en tout point du territoire.

STATUT ET CONDITIONS PARTICULIERES

Catégorie A

Filière administrative (Attaché, Attaché principal)

Poste à temps complet

Le poste est accessible à tout(e) candidat (e) remplissant les conditions du décret

n° 96-1087 du 10 Décembre 1996 portant application de la loi du 10 Juillet 1987 relative au recrutement de personnes handicapées par voie contractuelle.

A ce titre, vous aurez en charge les missions suivantes :

Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la mise en place et suivi des partenariats des AOT/AOMD adhérents du Syndicat • Appui à la mise en place et suivi des partenariats des opérateurs de mobilité • Appui à la mise en place et suivi des partenariats institutionnels relatifs aux porteurs ou acteurs de la mobilité • Appui à la communication de la Centrale Pass Pass, qu'elle soit institutionnelle ou à destination des usagers via les médias Pass Pass
--------------------	--

Coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Sous l'autorité du Chef de Service, contribuer à l'animation et au suivi partenarial de la communauté Pass Pass • Développer les conventions partenariales : charte d'intermodalité, convention cadre et convention groupement de commandes, accompagnement des AOM partenaires membres de la communauté Pass Pass et des AOM ou partenaires souhaitant rejoindre la communauté Pass Pass • Appui à la coordination et à l'animation de la gouvernance de la communauté Pass Pass : instances de gouvernance (COFIL, CODIR, GT AO, GTBIV en appui du GPFR et le cas échéant de l'AMO...); animation du groupe projet, identification des enjeux partenariaux • Coordination transversale du déploiement du projet Centrale Pass Pass
Pilotage du projet Centrale Pass Pass	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au Chef de service dans le suivi global de réalisation de la commande médias et outils de la Centrale Pass Pass, en lien avec les prestataires chargés de la fourniture et de l'exploitation du dispositif • Appui à la coordination des déploiements fonctionnels et géographiques des TPV/TPVS Pass Pass : interlocuteur de l'industriel, organisation et pilotage des revues mensuelles d'activités pour la maîtrise d'ouvrage (avec l'appui des prestataires Pass Pass), suivi des plannings, suivi des recettes, mise en œuvre et suivi de l'installation en lien avec l'exploitant • Appui au suivi des autres marchés (hors billettique) et prestataires liés à Pass Pass • Rédaction de rapports, de notes et autres support nécessaire à la pédagogie autour du projet Centrale Pass Pass • Identifier les nouveaux besoins pour le Syndicat et pour la communauté Pass Pass et définir les modalités d'étude et de mise en œuvre de ces évolutions

Vous réaliserez ces missions en lien étroit avec l'équipe du Syndicat dont le Chef de Service du pôle Pass Pass et les autres personnes opérant déjà sur ce projet transversal et apporterez un appui administratif aux actions en lien avec vos missions, notamment sur les marchés publics

Dans le cadre de votre mission, vous serez amené(e) :

- à participer et animer des réunions techniques voire politiques (internes ou partenariales)
- à participer voire piloter des travaux liés aux évolutions du projet Pass Pass
- à préparer et rédiger des rapports, notes de synthèse, présentations, tableaux de bord d'indicateurs, courriers/courriels, comptes-rendus/relevés de décisions, cahiers des charges, ...
- à participer activement aux démarches transversales internes à la collectivité en lien avec les missions du poste, du projet, et du Syndicat
- à contribuer au développement de l'offre du bouquet de services de mobilité (tarification, information, distribution...) notamment dans le cadre de projets territoriaux, en lien avec les autres services du Syndicat
- à assurer une veille sectorielle et juridique sur le domaine de la billettique et de l'interopérabilité et plus globalement des innovations en matière de services aux voyageurs
- à contribuer à des projets transversaux du Syndicat et à représenter le service le cas échéant

▪ **SAVOIRS et SAVOIR FAIRE**

- Capacité à travailler en mode projet et en transversalité
- Savoir animer, fédérer le partenariat autour du projet de service Pass Pass
- Savoir communiquer à l'écrit et à l'oral
- Savoir rédiger des documents d'aide à la décision
- Savoir négocier de façon diplomate

• **SAVOIR-ETRE :**

- Capacité à gérer des dossiers complexes au niveau partenarial et technique (appui du GPFR et du Chef de Service)
- Être réactif, organisé(e) et autonome
- Savoir anticiper et être force de proposition, savoir s'adapter
- Savoir synthétiser
- Avoir des qualités relationnelles et d'écoute (travail en équipe, négociation)

RELATIONS FONCTIONNELLES ET HIERARCHIQUES

Relations hiérarchiques : Chef de service du pôle Pass Pass et Directeur(trice)-Adjoint du Syndicat.

Relations fonctionnelles : Equipe interne du Syndicat, Partenaires, adhérents, institutionnels ou professionnels concernés par les thématiques de l'interopérabilité, de l'information voyageurs et des Mobilités.

CONTRAINTES

Contraintes horaires : Bonnes disponibilités.

Contraintes de mobilité : Hauts de France principalement, parfois Région Parisienne voire France entière pour le partage d'expériences ou colloques.

PROFIL REQUIS

- ◆ Formation supérieure (Niveau BAC +4 ou Bac +5)
- ◆ Expérience attendue dans le management de projet fonctionnel et territorial, et si possible dans le domaine de l'interopérabilité et de l'information voyageur
- ◆ Expérience souhaitée dans le domaine des transports
- ◆ Expérience souhaitée dans l'exploitation d'outils digitaux
- ◆ Rigueur et sens de l'organisation
- ◆ Autonomie et réactivité
- ◆ Adaptabilité et polyvalence dans le traitement et suivi des actions
- ◆ Esprit d'équipe et aisance relationnelle
- ◆ Capacité d'écoute, de dialogue et de négociation
- ◆ Capacités rédactionnelles et de synthèse
- ◆ Maîtrise des outils bureautiques
- ◆ Réserve et confidentialité
- ◆ Respect des liens hiérarchiques